

### dans ce numéro

Page 2

> **Le nouveau NF DTU 51.2 sur les parquets collés publié**

Page 3

> **Un départ... une arrivée !**  
> **Saga communication sur Les Fenêtres Bois : de nouveaux communiqués et de nouvelles vidéos**  
> **Un site dédié pour l'emploi dans la filière bois et forêt !**

Page 5

> **Conducteur de travaux en construction bois**

Page 6

> **Les premiers audits « Agencement 21 » des Chartes 21 réalisés !**

Page 7

> **Le site internet pour personnaliser les FDES collectives produits de construction Bois fait peau neuve**

Page 8

> **Étude d'un scénario français sur le ré-emploi des bois en structure**

## ÉDITO

### 12 ans d'actions, de victoires et de développement des outils pour les adhérents : un livre pour faire œuvre de mémoire

Vous ne le savez peut-être pas mais, en 12 ans, le nombre d'entreprises adhérentes à la FFB ayant une activité se rapportant à la menuiserie ou à la charpente a très sensiblement augmenté, puisque, d'un peu plus de 5 000 adhérents en 2010. Notre Union en compte maintenant près de 9 000 entreprises de charpente et de menuiserie qui emploient près de 92 000 salariés !

Pour tous ces nouveaux adhérents mais aussi pour tous les anciens, réaliser un panorama des missions, des actions et des principaux combats remportés par les présidents, les mandataires et l'équipe de l'UMB, pour défendre nos métiers, était une évidence et un besoin, tant l'environnement de nos métiers a évolué pendant ce laps de temps !

La richesse de nos métiers, la quantité d'études et de recherches à mener pour améliorer la connaissance de nos marchés et valider nos techniques, l'interaction forte de nos professions avec l'amont de la filière, les évolutions réglementaires françaises et européennes, les évolutions normatives, les acteurs gravitant autour de nos métiers,... Tout cela est en constante effervescence et s'est particulièrement développé depuis près de 12 ans.

Notre matériau lui-même, le bois, est source d'évolution.

Dorénavant, grâce à sa nature (renouvelable, biosourcée, stockant du carbone, consommant peu d'énergie à produire, recyclable,...), le matériau bois est sous le regard attentif

des Pouvoirs Publics. En effet, l'objectif des gouvernements successifs depuis plus de 10 ans est d'obtenir la neutralité carbone de la France en 2050.

Pour le secteur du bâtiment qui représente 23 % des émissions de CO<sub>2</sub> en France, cela signifie des efforts importants.

Ces efforts ne se feront pas sans le bois et sans nos entreprises !

Si les enjeux à venir dans notre profession sont extrêmement importants, le travail de mémoire de ce qui a été réalisé ces dernières années ces 12 dernières années par l'UMB, et qui a permis de se préparer à l'avenir, l'est tout autant.

Bien évidemment, l'intégralité des actions de l'UMB-FFB ne sont pas présentes dans ce livre qui se veut être une synthèse des missions et combats menés et remportés sur des sujets fondamentaux.

Ces sujets concernent essentiellement la normalisation, la sécurité incendie, l'environnement, l'accessibilité, la qualité ou la place des entreprises de charpente et de menuiserie dans les filières bâtiment et bois.

Cet ouvrage est également l'occasion de présenter quelques livrables des actions de l'UMB, que ce soit des outils, des guides, des calepins de chantier...

Alors, n'hésitez pas à nous en demander des exemplaires !



**Thierry DUCROS**  
Président de l'UMB-FFB



**UMB-FFB**

7-9 rue La Pérouse  
75784 PARIS CEDEX 16  
Tél. +33 (0)1 40 69 57 40  
www.umb.ffbatiment.fr  
e-mail : contact@umb.ffbatiment.fr



Menuiserie extérieure  
Enveloppe



Charpente  
Construction bois



Menuiserie intérieure  
Agencement



## Le nouveau NF DTU 51.2 sur les parquets collés publié

L'évolution importante des règles de l'art pour les parquets collés est relativement récente dans l'ancienne version du NF DTU 51.2 de mai 2020 qui avait introduit de nombreux changements significatifs comme notamment :

- **L'intégration des sols chauffants avec de nouvelles essences de bois, les contrecollés et des dimensions plus importantes.**
  - **L'intégration en partie des sols rafraichissants et réversibles** (chauffants/rafraichissants) suite aux études de R&D du CODIFAB.
  - **L'intégration des pièces humides.**
  - **L'intégration de conditions de réception finale sur le rendu et le veinage** avec une distance et hauteur données.
  - **L'intégration sur l'aspect et l'éclairage.**
  - Une **restriction** sur l'humidité des supports en béton (3 % à 4 cm aujourd'hui contre 4,5 % à 4 cm avant).
  - **L'actualisation** avec les nouvelles normes produits, des précisions sur le classement UPEC (Usure Poinçonnement Eau Chimie) donnant une adéquation du produit selon le local).
  - Ou encore **l'obligation de présence du trait de niveau à 1 m, ...**
- Ces éléments vont dans le bon sens de la technique et **protègent un peu plus les entreprises de menuiserie qui réalisent des ouvrages de parquets collés** vis-à-vis du domaine traditionnel primordial pour les assureurs.

**Cette publication de la nouvelle version du NF DTU 51.2 parquets collés de mars 2023** complète encore un peu plus les évolutions techniques récentes de 2020 avec **l'ajout des nouvelles prescriptions techniques et modalités de fonctionnement notamment les éléments suivants :**

- **Un chapitre dédié à la mise en service des locaux** a été introduit avec des délais minimum après la mise en œuvre du parquet pour stabiliser l'ouvrage collé, à savoir :
  - 7 jours minimum pour les sols chauffants,

- 2 jours minimum pour un trafic pédestre normal,
- 3 jours minimum pour l'agencement du mobilier et autres charges roulantes,
- **Une annexe normative sur le maintien des conditions de service des locaux jusqu'à la réception des travaux** avec des points de contrôles imposés au maître d'ouvrage à savoir :
  - une ventilation efficace,
  - une hygrométrie de l'air maintenue entre 40 % et 60 %,
  - une température des locaux maintenue entre 15 et 25 °C,
  - une présence d'un tapis de propreté quand c'est nécessaire,
  - une présence de protection adaptée (film imperméable proscrit).
- **Une correction éditoriale de fond sur les 3 parties (CCT, CGM et CCS).**
- **Une mise à jour des normes produits et des normes d'essais.**

À noter que certaines de ces évolutions techniques seront également introduites en partie dans les autres NF DTU parquets qui sont encore en cours de finalisation à savoir le NF DTU 51.1 parquets cloués et le NF DTU 51.11 parquets flottants. Un nouveau NF DTU 51.12 dédié aux revêtements stratifiés va également voir le jour prochainement.



## Enquête de conjoncture du 4<sup>e</sup> trimestre 2022

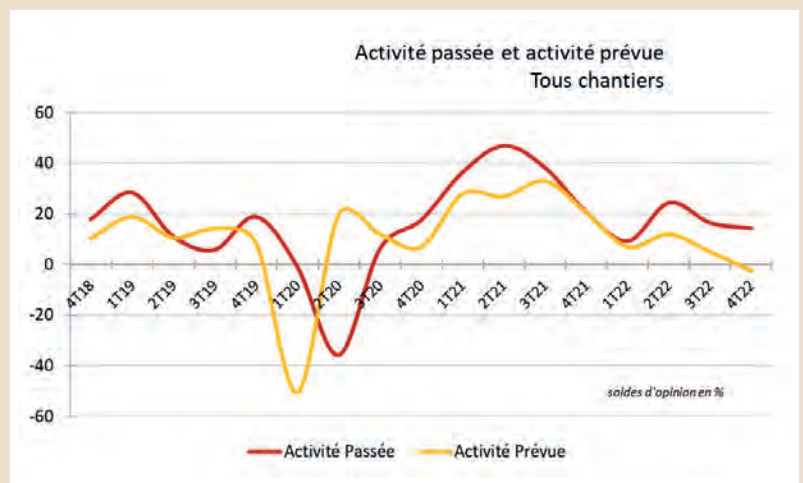
Le solde d'opinion des dirigeants des entreprises de charpente et de menuiserie continue de diminuer au cours du quatrième trimestre 2022 mais moins fortement que le trimestre précédent.

Il ne perd ainsi que 2 points par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre (de + 16 % au 3T22 à + 14 % au 4T22). L'activité générale est portée surtout par les chantiers d'entretien-rénovation (+ 14 % au 3T22 et + 23 % au 4T22) et dans une moindre mesure par les bâtiments non résidentiels neufs (de - 18 % au 3T22 à - 12 % au 4T22). À l'inverse, le solde d'opinion des dirigeants concernant la construction neuve de logements passe de - 24 % au 3T22 à - 37 % au 4T22).

Ce sont surtout les chantiers privés qui soutiennent l'activité, pour les chantiers de rénovation et pour ceux des bâtiments neufs non résidentiels.

La conjoncture prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 continue de se dégrader, le solde d'opinion passe de + 12 % au 2T22 à + 5 % au 3T22 puis à - 3 % au 4T22. Ce sont les prévisions concernant les logements neufs qui sont les plus mauvaises, que ce soit pour les marchés privés (de - 24 % au 3T22 à - 38 % au 4T22) ou pour les marchés publics (de - 28 % au 3T22 à - 47 % au 4T22). Le solde d'opinion de la construction neuve de bâtiments non résidentiels diminue également, de - 5 % au 3T22 à - 16 % au 4T22). En ce qui concerne les chantiers de réhabilitation, ceux-ci se stabilisent (de + 7 % au 3T22 à + 5 % au 4T22), portés par les chantiers privés, plus que par les chantiers publics.

**Le carnet de commandes moyen continue d'augmenter et s'établit à 9 mois, ce qui constitue un nouveau record.** Néanmoins, le solde d'opinion concernant le carnet de commandes reste stable et s'établit à + 2 % au 4T22. Celui sur la situation de la trésorerie reste stable au niveau de - 13 % au 4T22 alors que celui sur les perspectives de recrutement continue de descendre (+ 21 % au 3T22 et + 15 % au 4T22).





## Un départ... une arrivée !

Arrivée à l'Union des Métiers du Bois en janvier 2014, c'est avec beaucoup d'émotion que je m'apprête à partir de l'Union fin mai, pour de nouvelles aventures professionnelles. J'aurai vécu, à vos côtés, 10 ans d'une activité intense et passionnante, riche de relations humaines vraies et chaleureuses, portées par l'amour du métier et d'un matériau noble et vivant.

J'espère avoir l'occasion de saluer et dire au revoir à bon nombre d'entre vous au moment de l'AG de l'Union qui se déroulera à Rouen, les 27 et 28 avril prochains.

Je suis par ailleurs heureuse de vous annoncer que Gwendoline Legros, arrivée à l'UMB le 3 avril, prendra ma succession en juin et qu'elle sera également présente à notre AG. Gwendoline a d'ores et déjà une bonne connaissance des organisations professionnelles, de la filière bois ainsi que de la construction bois, ayant été déléguée générale adjointe de Fibois Grand Est pendant 4 ans.



Merci à tous pour ces bons moments partagés de passion et de bonne humeur !

Bien à tous,

Cécile Richard



## Saga communication sur Les Fenêtres Bois : de nouveaux communiqués et de nouvelles vidéos

Puisque **ce sont les utilisateurs qui en parlent le mieux**, deux témoignages vidéo ont été réalisés dans le cadre de la **campagne de communication pour promouvoir l'utilisation des fenêtres bois**. Ces deux vidéos viennent en complément des spots radios diffusés en 2021 et 2022, d'un webinaire en replay « Fenêtres bois#2 – Une menuiserie durable » et des communiqués de presse. Cette action est coordonnée par le CNDB, à l'initiative de l'UMB-FFB, réalisée avec le soutien du CODIFAB.

Une première vidéo montre le retour d'expérience d'une particulière. Elle a choisi le bois, car c'est un matériau noble, qui se marie bien à la pierre...

Une seconde vidéo montre le retour d'expérience de Kevin Guidoux, maître d'œuvre de l'agence d'architecture Artbuild. Artbuild a fait le choix de fenêtres bois pour le bâtiment Agora, cœur de vie, cœur de campus à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort.

Ces deux vidéos visent ainsi **deux cibles : le maître d'ouvrage particulier et le prescripteur professionnel**.



Il a été également réalisé 5 communiqués de presse, repris dans la revue IDEAT (grand public), chacun des communiqués mettant en avant l'une des 5 raisons de choisir des fenêtres bois.

D'autres vidéos sont prévues ainsi que d'autres communiqués qui seront adaptés à la cible. Et évidemment d'autres médias sont envisagés (revues professionnelles...).

**Retrouvez l'intégralité de cette campagne de communication sur le site [www.bois.com](http://www.bois.com) ou sur le site du Codifab.**



## Un site dédié pour l'emploi dans la filière bois et forêt !



**L'emploi et le recrutement sont l'un des thèmes récurrents** sur lesquels les interprofessions forêt-bois régionales, les organisations professionnelles de la filière bois dont l'UMB-FFB, FBF (France Bois Forêt), FBIE (France Bois Industrie et Entreprises) et le CODIFAB travaillent **pour apporter un soutien spécifique sur ces thèmes car il ressort que la moitié des entreprises des métiers du bois et de la forêt estiment leurs embauches difficiles voir très difficiles**.

En effet, avec plus de 374 000 salariés qui travaillent dans la filière forêt-bois en France actuellement et plus de 76 000 recrutements qui sont prévus dans les années à venir, la filière bois et forêt devait se munir d'un outil dédié pour favoriser l'emploi dans la filière.

Ainsi, depuis l'année dernière, **ce nouvel outil mutualisé dédié à l'emploi, <https://emplois-foret-bois.org>, met à la disposition de tous :**

- **l'ensemble des offres d'emplois, des stages, des contrats en alternance en lien avec la forêt et le bois** qui sont « aspirées » grâce à un logiciel privé depuis de nombreux sites de diffusion d'annonces ou de bourses d'emploi et
- **un espace recruteurs et candidats** pour déposer gratuitement une annonce de recrutement ou un CV.

Réalisé par le réseau FIBOIS avec les organisations professionnelles de la filière bois avale dont l'UMB-FFB et avec le soutien financier du CODIFAB, **c'est le premier site, à l'échelle nationale, regroupant toutes les annonces et seulement les annonces d'emplois de la filière bois et forêt.**

Le site emploi est également accessible depuis la rubrique « Les emplois » du site majeur dédié à la formation des métiers du bois, [www.metiers-foret-bois.org](http://www.metiers-foret-bois.org), dont l'objectif pour rappel est d'augmenter l'attractivité des métiers de la filière forêt-bois en montrant que les entreprises recrutent, et donc maintenant en facilitant la diffusion des offres de recrutement des professionnels.

**Menuisiers, charpentiers, constructeurs bois, agenceurs** mais aussi pépiniéristes, propriétaires forestiers, sylviculteurs, exploitants forestiers, coopératives forestières, producteurs de combustibles bois, scieurs, négociants, ... **sont invités à profiter de cet outil gratuit mis à leur disposition pour les soutenir dans leurs recherches de candidats, pour tout type de métier de la filière bois et forêt !**

**Pour en savoir plus : Rendez-vous sur le site dédié à l'emploi <https://emplois-foret-bois.org>**



## Champignons de bleuissement sur les surfaces en bois recouvertes ou non de finition

Le règlement sur les produits biocides RPB (règlement (UE) n° 528/2012) a entraîné les industriels à formuler des peintures et lasures pour le bois en extérieur avec très peu voire pas de biocides protecteurs du film.

On constate une **recrudescence de développement de champignons de bleuissement sur les surfaces peintes**, favorisés par la pollution, l'isolation thermique des bâtiments, la nature phase aqueuse de la plupart des peintures et lasures. Ces champignons perforent le film de finition. **Outre le désagrément esthétique, les microperforations créées rompent l'intégrité physique du film de finition qui n'assure donc plus son rôle de barrière à l'eau.** Des entrées d'eau alors possibles amplifient ensuite les dégradations des surfaces.

Une étude bibliographique, menée par FCBA et financée par le CODIFAB, a ainsi pour objectif de mieux comprendre le développement de ces champignons selon les typologies de surfaces (peintes, non peintes) et d'identifier des solutions, dans l'idéal physiques, pour limiter le bleuissement sans recours à l'utilisation de biocides de plus en plus contrainte. L'étude s'appuie notamment sur l'analyse d'articles scientifiques disponibles.

Elle a montré que les surfaces de bois (non protégées par un produit de finition) sont toutes sensibles aux champignons de bleuissement, ceux-ci contribuant à la couleur grise caractéristique du vieillissement du bois nu exposé aux intempéries.

De même, toutes les surfaces de bois recouvertes de finition peuvent être colonisées par ces champignons. Leur

développement sur la finition est possible même si celle-ci est appliquée sur un bois ayant reçu au préalable un traitement de préservation contenant un fongicide anti-bleu. Si les biocides sont classiquement utilisés pour lutter contre ces champignons et autres micro-organismes de surface, cette étude montre qu'il est **possible d'agir sur d'autres paramètres** pour en limiter la croissance.

**La pigmentation de la finition influence clairement le développement des champignons de bleuissement par l'effet induit sur l'humidité de surface. La conception des composants bois, la rugosité de la surface sont d'autres paramètres sur lesquels il est possible d'agir pour limiter la colonisation.**

**Pour en savoir plus : retrouvez l'étude bibliographique complète sur le site [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)**



## Guide de dépose d'anciennes fenêtres ou portes extérieures ou vitrages face au risque amiante

Les **divers mastics utilisés pour calfeutrer les menuiseries extérieures au gros-œuvre ou les vitrages dans leur encadrement peuvent contenir de l'amiante pour peu qu'ils datent d'entre 1970 et 1997.** En effet, les formulations avec présence d'amiante sont sur des bases acryliques et butyles et n'étaient pas encore présentes sur le marché avant 1970. 1997 fût la date de la réglementation interdisant l'amiante dans les produits de construction. Les entreprises de travaux en menuiserie du bâtiment peuvent donc être très souvent confrontées à de la présence d'amiante lors de la dépose des anciennes menuiseries.

C'est la raison pour laquelle l'OPPBTB a décidé de rédiger, avec l'aide du service amiante de la FFB, du Pôle Fenêtre FFB (dont l'UMB-FFB et l'UFME), du SFJF et de la CAPEB, un **guide à destination des entreprises amenées à réaliser, dans le cadre de travaux de rénovation ou réparation, des opérations de dépose/pose de vitrages ou de menuiseries datant de cette période 1970-1997**, ce qui est un cas plutôt courant.

Ce guide poursuit plusieurs objectifs :

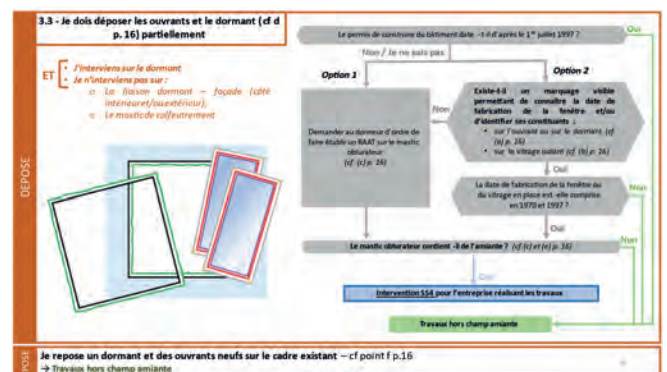
- Permettre l'optimisation du repérage amiante avant travaux en orientant sur les produits qui doivent être ciblés.
- Aider les entreprises à déterminer les conditions d'interventions adaptées aux types de travaux à réaliser en prenant en compte la présence, ou non, de matériau(x) amianté(s) sur les menuiseries en place ou dans leur environnement immédiat.

Il s'adresse à **toutes les typologies de chantier de rénovation** de menuiseries : rénovation générale sur un bâtiment ou intervention ponctuelle sur quelques menuiseries.

Il aborde également la partie **traitement des éléments déposés**, selon qu'ils sont destinés à être acheminés vers une Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD) ou démantelés dans un centre réalisant ce type de prestations.

Il comporte quatre chapitres :

**1 • Lexique et légende** : afin d'utiliser le document de manière homogène et pertinente, ce chapitre définit le vocabulaire utilisé en matière de constituants d'une menuiserie ou de matériaux présents dans leur environnement immédiat. Il illustre également leur positionnement sur ou autour de la menuiserie, accompagné



d'un code couleur utilisé par type de constituant/matériau. Enfin, il explique le code couleur des logigrammes correspondant à chaque étape de l'opération de travaux et chaque type d'intervention décrite.

**2 • Références produits** : ce chapitre liste les références des mastics identifiés comme contenant de l'amiante.

**3 • Logigrammes d'intervention** : ce chapitre décrit, par situation de travaux, le déroulé que doit suivre l'entreprise pour positionner son intervention vis-à-vis du risque amiante, en accord avec le donneur d'ordre.

**4 • Précisions complémentaires** : ce chapitre apporte les informations relatives aux renvois figurant dans les logigrammes d'intervention du chapitre 3 et vient les enrichir et les préciser.

Pour utiliser ce document, l'entreprise se rapporte à la situation de travaux qui la concerne au sein du chapitre 3 et s'appuie sur les chapitres 1, 2 et 4 pour en faire une lecture complète et déterminer ses conditions d'intervention.

La rédaction de l'avant-projet est terminée. Ce dernier est en discussion avec la DGT (Direction Générale du Travail) pour validation. Une première remarque est qu'il faudra insérer toute une partie sur les responsabilités de chaque acteur. En parallèle, il est au maquettage, et sera ainsi très prochainement disponible sur le site de l'OPPBTB en accès direct. Nous le rendrons également disponible sur le site d'IRABOIS.



## Isolation en fibre de bois : attention à ne pas confondre domaines d'application lorsqu'il y en a

La généralisation, ces dernières années, des isolants en fibre de bois ne doit pas faire oublier le respect des domaines d'emploi pour lesquels les entreprises sont assurées.

L'assurance décennale couvre *de facto* tous les ouvrages décrits dans les référentiels de la technique courante (normes, NF DTU, règles pro, recommandations pro, avis techniques, ATEX). En dehors de ces règles une extension de garantie doit être demandée et qui nécessitera selon les cas des justifications techniques et/ou une surprime.

Aussi il apparaît utile de faire le point sur les différents domaines d'emploi des isolants en fibre de bois liés à l'ossature bois.

La fibre de bois semi-rigide n'apparaît pas dans les NF DTU 31.2 et 31.4 pour isoler un mur ou une façade à ossature de bois, mais est uniquement sous avis technique, en âme de l'ossature et en intérieur, mais jamais en extérieur.

Les panneaux semi-rigides doivent donc être uniquement utilisés pour une isolation intérieure : en combles, murs, cloisons ou planchers (cf. schéma 1).

Des travaux sont en cours pour introduire les fibres de bois semi-rigides dans le NF DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossature bois » mais en attendant cette évolution normative dont on ne connaît pas l'issue, il convient de se référer aux avis techniques disponibles sur le site du CSTB.

Les panneaux rigides, quant à eux, entre 15 et 35 mm (cf. schéma 2) conformes au NF DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossature bois » peuvent servir de parepluie (cf. schéma 2).

D'autres panneaux rigides peuvent également recevoir des enduits dans le cadre d'une isolation par l'extérieure (cf. schéma 3) et sont, eux, sous avis technique.

Il n'y a pas de référentiel technique pour ces mêmes panneaux disposés sous un bardage ventilé.

Enfin il n'y a pas, à date, de référentiel en technique courante pour le sarking ou en écran de sous toiture en fibre de bois.

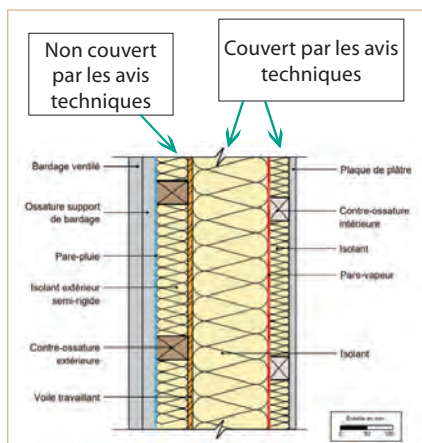


Schéma 1 : utilisation de la fibre de bois semi rigide en ossature bois.

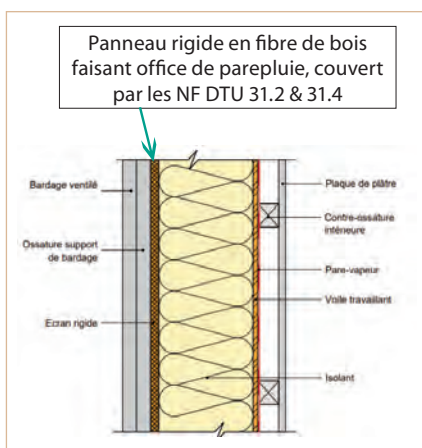


Schéma 2 : parepluie rigide en fibre de bois selon NF DTU 31.2 et 31.4.

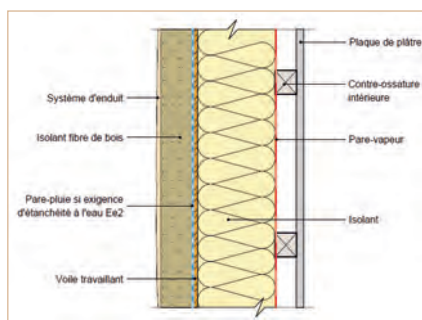


Schéma 3 : panneau rigide en fibre de bois support d'enduit selon avis technique.



## Conducteur de travaux en construction bois

Beaucoup d'entreprises rencontrent des difficultés à recruter des conducteurs de travaux en construction bois, et il n'existe pas de formation dédiée pour la construction bois, ce sont souvent des profils BTS SCBH qui occupent de tels postes sans que cela soit totalement approprié.

Les formations dédiées à la conduite de travaux sont orientées gros œuvre maçonnerie ou béton.

Or la conduite de travaux d'un projet de construction bois comporte des spécificités par rapport à la conduite d'une opération classique avec d'autres matériaux.

Elle requiert notamment des notions sur le phasage spécifique de la construction bois (logistique, approvisionnements, plannings chantier en fonction des différents niveaux de préfabrication). Il est par ailleurs nécessaire de comprendre la composition des différents systèmes et enveloppes bois et de s'approprier les fondamentaux spécifiques en termes d'interfaces avec tous les corps d'états secondaires.

Pour pallier cette situation, une des solutions est d'initier les conducteurs de travaux bâtiment à la construction bois pour les recruter dans nos entreprises.

Cette réflexion, initialement née dans le cadre de la construction du village olympique des JO de Paris 2024, a permis de créer un contenu pédagogique réalisé avec le soutien du CODIFAB et destiné à sensibiliser ce public spécifique pour lui inculquer les premières bases.

Cette formation est maintenant disponible auprès des organismes régionaux de formation de la FFB (Batys compétences, anciennement les IRFB).

**N'hésitez pas à vous renseigner en contactant l'organisme de votre région ou l'UMB.**



## Histoire de la sécurité Incendie en France

La sécurité incendie dans les bâtiments va évoluer en 2023. Ce sont des modifications importantes qui sont à venir et qui risquent de changer nos modes constructifs. Outre le fait que l'UMB FFB a participé aux groupes de travail interministériels pour cette révision, nous vous informerons et expliquerons ces changements, comme toujours.

En attendant, il nous est apparu utile et intéressant de demander à IRABOIS de retracer l'histoire de la sécurité incendie en France. Ces exigences de sécurité sont très souvent issues de la réaction des différents pouvoirs (royaux puis publics) après des incendies spectaculaires et dramatiques. Retracer l'historique permet de comprendre notre situation actuelle et mieux appréhender les changements de demain. En interviewant des experts reconnus dans ce domaine, IRABOIS publie ce qui n'a jamais été écrit et fait œuvre de mémoire avant que les informations ne se perdent dans l'oubli collectif.

**Publication à retrouver sur le site d'IRABOIS.**





## Les informations de l'OPPBT



L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, a été créé en 1947 à l'initiative des partenaires sociaux des branches bâtiment et travaux publics compte tenu de l'importance des questions santé-sécurité dans le BTP.

Il est le premier organisme paritaire de branche dédié à la prévention des risques professionnels.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP.

Les missions de l'OPPBT portent notamment sur la promotion de la prévention, l'expertise, l'étude des situations de terrain et le retour d'expérience à la profession et aux pouvoirs publics, l'information, le conseil et la formation.



Gestion optimisée de l'approvisionnement des matériaux « lourds » en phase de gros œuvre

Vous trouverez de nombreux outils, publications, informations, services gratuits et solutions sur le site [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

À consulter sans modération !



## Les premiers audits « Agencement 21 » des Chartes 21 réalisés !

Nous vous en parlions dans les infos de l'UMB de juillet 2022, après la fenêtre bois, la charpente bois, la maison bois et la construction bois, **la menuiserie intérieure agencement bois fait son entrée dans les Chartes 21 d'Iraboïs avec la création de ce cinquième label de qualité « Agencement 21 » ouvert aux menuisiers-agenceurs bois français.**

À l'instar de ses prédécesseurs, ce nouveau label de qualité offre des garanties sur les plans technique et environnemental, tout en assurant de bonnes conditions de travail. Fruit de plusieurs années de travail entre la création de plusieurs NF DTU dédiés sur les portes, les escaliers, les habillages muraux et plafonds, l'élaboration de PV génériques de résistance au feu ou la production de guides (portes, parquets, trappes, gaines, garde-corps...) et de calepins de chantier (portes, lambris, habillages, cloisons, escaliers, parquets...), **la mise en place de cette charte d'application volontaire est aujourd'hui totalement opérationnelle avec les premiers audits réalisés depuis le début de l'année 2023.** Ce dernier né des labels 21 a pu bénéficier des retours d'expériences des autres chartes pour l'élaboration de son référentiel technique et de ses exigences environnementales ou encore sociétales.

Comme ses prédécesseurs, **cette charte « Agencement 21 » repose en effet sur une série d'engagements basés sur l'Agenda 21**, protocole d'action pour le développement durable au 21<sup>e</sup> siècle signé à Rio en 1992 par plusieurs pays, visant à mettre en place une démarche globale de progrès et assurant la qualité technique et environnementale des menuiseries-agencements bois.

Un **organisme tiers indépendant**, SOCOTEC environnement et sécurité, contrôle point par point à l'aide d'une grille d'audit le respect des règles de l'art des menuiseries intérieures agencements bois tels que le respect des réglementations, de la conception, des approvisionnements, de la conformité de la fabrication, de l'acceptation des supports, de la mise en œuvre des ouvrages avec des visites des bureaux, des ateliers et des chantiers.

À ces contrôles stricts s'ajoute un **volet évolutif**, qui permet d'identifier les marges de progression des différents signataires au niveau des études techniques, de la fabrication, de la mise en œuvre, des achats et de la qualité d'exécution.

Autre axe de la charte, **l'amélioration des conditions de travail des salariés via un « contrat de progrès » réalisé avec l'OPPBT** (port manuel des charges, risques liés aux poussières de bois et ou autres risques liés au travail mécanique du bois).

Sans oublier bien sûr **la partie environnementale** du label portant notamment sur des **approvisionnements en bois et panneaux issu de forêts gérées durablement (FSC ou PEFC), le ré-emploi, le tri et la valorisation des déchets, la limitation des émissions de COV.**

De quoi proposer des ouvrages de qualité, respectueux de l'environnement, mettant en valeur notre matériau...

**Si vous êtes un professionnel du bois qui conçoit, fabrique et met en œuvre des ouvrages de menuiserie intérieure agencement en bois de qualité qui structure et embellit l'espace intérieur, ce label de qualité « Agencement 21 » est fait pour vous !**

Pour adhérer à la démarche, une participation financière de 3 000 € HT tous les 2 ans est demandée pour auto-financer les frais relatifs à la réalisation de l'audit technique de SOCOTEC, les divers frais administratifs, la gestion des audits d'exécution, comités de suivi et assemblées générales, la communication (salon, site internet, presse).

Vous serez également invités à participer aux voyages d'études et autres journées techniques avec les partenaires d'IRABOIS, ainsi que les membres signataires des autres Chartes 21.

**Pour en savoir plus : Contacter IRABOIS ou l'UMB-FFB pour découvrir la démarche afin d'obtenir le label de qualité « Agencement 21 » des Chartes 21 [www.chartes21.fr](http://www.chartes21.fr)**





## Les chartes 21 se projettent en Italie

Invités par leurs partenaires italiens, les menuisiers fabricants de fenêtres bois et bois/alu, les charpentiers signataires des chartes de qualité 21 (Fenêtres Bois 21, Charpentes 21, Maisons Bois 21 et Constructions Bois 21) ainsi que les autres partenaires d'IRABOIS, ont effectué, du 7 au 10 mars 2023, une **mission d'études de trois jours en Italie**, un voisin qui fait la part belle aux fenêtres et constructions en bois.

Deux groupes, les menuisiers d'un côté, les charpentiers de l'autre, ont suivi un circuit de visites sur-mesure.

**Côté menuisiers**, une cinquantaine de participants a pu visiter la première journée l'unité de fabrication de systèmes d'application de finition, SUPERFICI à Villasanta, filiale du partenaire SCM. La journée s'est poursuivie par la visite d'un fabricant de fenêtres bois à Mornico Al Serio, PM SERRAMENTI. Le lendemain, le groupe visitait notre partenaire outilleurs LEUCO TWT à Roveretto, puis ce partenaire de longue date, la maison UNIFORM à Minerbe, leader européen sur les systèmes mixtes bois/alu. Le groupe a ensuite rejoint celui des charpentiers à Rimini pour une soirée conviviale, avant la visite commune de SCM le lendemain matin le vendredi.



L'analyse qui est faite sur le marché de la fenêtre en Italie est la suivante : contrairement à la France, c'est la fenêtre bois et mixte bois/alu qui domine avec près de 60 % de parts de marché. Le type d'ouverture dominant reste celui à la Française (ouverture battante vers l'intérieur), le système « à l'italienne » (ouverture à projection vers l'extérieur), contrairement à ce qu'on pourrait croire, ne représente qu'une infime part, présente uniquement dans certaines façades rideaux.

Les essences utilisées sont quasi-exclusivement résineuses, et principalement de l'épicéa.

**Les normes de spécification de conception des fenêtres bois n'existent pas en Italie** : nos exigences françaises en termes de traitement insecticide-fongicide des essences naturellement non durables, de drainage des feuillures à verre... n'en sont pas chez eux. De fait, leur fabrication est plus simple qu'en France à plus d'un titre. Ceci résulte certainement de **l'absence de garantie légale (décennale)** outre Alpes, les consommateurs bénéficient seulement d'une garantie d'un an donnée dans le code italien de la consommation.

Nous constaterons aussi qu'une partie non négligeable de châssis est vitrée sur chantier.

En revanche, souci italien de l'esthétique oblige, les finitions sont très souvent appliquées en atelier et très peu sur chantier.

**Côté charpentiers**, une dizaine de participants a pu visiter deux fabricants de maisons bois : MARLENGNO à Bolgare et L.A. COST à Bettona qui fabrique lui-même son BLC et son CLT, puis un fabricant de machines à pellets, P SYSTEM AUTOMAZZIONE à Cremona, et le fabricant de machines de taille de charpentes SCM ROUTECH à Sinalunga, filiale de SCM. Le jeudi soir, le groupe

des charpentiers a rejoint celui des menuisiers à Rimini pour la visite commune de SCM le lendemain.

Ce 11<sup>e</sup> voyage d'étude à l'étranger du groupe Fenêtres Bois 21, le premier qui regroupe les menuisiers et les charpentiers, fut une belle réussite malgré les difficultés et les annulations de certains participants à cause du mouvement social en France. Mixer les menuisiers et les charpentiers à ce rendez-vous européen annuel est une première. Cette opération pourrait se répéter les années suivantes, avec aussi l'intégration du nouveau groupe des agenciers réunis dans la charte Agencement 21.



## Le site internet pour personnaliser les FDES collectives

### produits de construction Bois fait peau neuve

Le **configurateur DE-bois.fr** regroupe et permet de **personnaliser les FDES collectives** des produits de construction en bois fabriqués en France et représentatives de l'ensemble des fabricants français. À partir de 2022, cet outil devient essentiel pour les professionnels de la construction dans l'application de la RE2020 et la limitation progressive de l'impact carbone des constructions neuves sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Déjà exigées par la réglementation pour toute communication sur la performance environnementale, les FDES – Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires – sont utilisées dans le cadre des certifications des bâtiments (HQE, BREEAM, BBCA). Elles sont désormais requises pour l'évaluation des bâtiments selon la RE2020. **Les fabricants sont donc tenus de mettre à disposition pour chaque produit une FDES individuelle ou une FDES collective.**

Le configurateur DE-Bois.fr a été développé depuis 2016 par FCBA avec le

financement du CODIFAB et de la DHUP dans le cadre du Plan Bois 1.

Aujourd'hui DE-bois se munit d'une nouvelle interface plus claire et plus illustrée pour faciliter vos démarches. L'ergonomie a été revue afin que vous trouviez plus facilement les FDES collectives de référence, les configurateurs, ainsi que l'historique de vos configurations dans votre profil.

Comme auparavant, pour chaque famille de produits, deux types de configurateurs sont à votre disposition.

Avec le **configurateur projet**, qui constitue le principal mode de fonctionnement, **les acteurs de la construction (fabricants, maîtres d'ouvrage, architecte, bureau d'étude, ...) peuvent adapter gratuitement une FDES collective à un projet de bâtiment particulier**, en paramétrant les caractéristiques du produit (dimensions, essence, finition, etc.) et le contexte du bâtiment (transport fabricant-chantier, etc.) qui ont une influence sur les impacts environnementaux.



Avec le **configurateur entreprise**, qui constitue un mode avancé payant, les **fabricants peuvent créer une FDES individuelle propre à leur entreprise**, en paramétrant également les conditions de fabrication du produit (consommations énergétiques du process, etc.). Les fabricants peuvent ainsi disposer d'une FDES individuelle pour un coût moindre.

Après cette première étape, d'autres développements sont en cours pour intégrer de nouvelles familles de produits et pour étendre les fonctionnalités, avec notamment une information sur l'importance des différents paramètres modifiables et une liaison facilitée vers les logiciels d'évaluation carbone bâtiment.

Accédez au site <https://de-bois.fr/> pour récupérer des FDES collectives, des FDES chantier ou encore pour individualiser vos FDES.



## Étude d'un scénario

### français sur le ré-emploi des bois en structure

Adoptée en 2020, la loi **AGEC (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire)** place la réutilisation et le ré-emploi du bois au cœur des enjeux environnementaux de demain, avec notamment la mise en place de la REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les déchets du bâtiment. De même, la nouvelle réglementation environnementale **RE2020 impose une analyse du cycle de vie d'un bâtiment dont le ré-emploi va jouer un rôle déterminant.** Aussi, nous vous en parlons dans un précédent article, **une étude GDBAT** (Gestion des Déchets Bois du Bâtiment) sur l'évaluation du gisement et du devenir des déchets bois de construction a évalué la réutilisation ou le ré-emploi à 2,6 % en moyenne du gisement en France. Ce pourcentage peut monter jusqu'à 7 % du gisement de bois de structure rendant donc le ré-emploi important dans l'élaboration d'un scénario réaliste et actuel.

Dans ce contexte, le CODIFAB a donc souhaité proposer un scénario de ré-emploi pour la réalisation future de FDES (Fiche de Données Environnementales et Sanitaires) réelles prenant en compte le transport et le reconditionnement. En effet, l'arrêté du 4 août 2021 sur la méthode de calcul sur les composants issus du réemploi les considère comme n'ayant aucun impact mais qu'il convient de mesurer réellement avec l'impact du reconditionnement, du transport et de la mise en œuvre.

**Les objectifs de cette étude de ré-emploi de produits bois ont été les suivants :**

- Construire un scénario de ré-emploi du Cross Laminated Timber (CLT) et Bois Lamellé Collé (BLC).
- Évaluer l'impact environnemental des scénarios de ré-emploi en étudiant le cycle de vie complet d'un panneau CLT et d'une poutre BLC.
- Évaluer la faisabilité du développement plus important du ré-emploi.
- Proposer des illustrations de ces scénarios *via* des exemples de chantier.
- Réaliser la revue critique de ces scénarios pour fiabiliser la démarche.

**La collecte de données auprès de 15 entreprises de la filière** a permis d'établir un scénario avec son impact sur le changement climatique montrant une déconstruction sélective (séparer les éléments en bois massifs des autres matériaux), un reconditionnement avec diagnostic du produit (aspect visuel et évaluation des performances) et un usinage permettant de mettre les éléments à la dimension voulue pour le chantier prévu. Le transport entre le chantier et le reconditionneur est effectué *via* une plateforme de stockage.

**Enfin, les résultats de 8 chantiers existants** dans lesquels les éléments bois sont ré-employés ou réutilisés ont été également compilés dans l'étude, **permettant de montrer la faisabilité du scénario identifié.** Cette enquête a été menée afin de mieux comprendre les conditions du développement du ré-emploi et la probabilité du maintien de la structure bois *in-situ* a été étudiée. **Elle a évalué à 76 % le taux de ré-emploi potentiel moyen du CLT en plancher et toiture et à 65 % du panneau utilisé en mur. Le taux de ré-emploi potentiel moyen de la poutre BLC est estimé à 87 % selon l'étude de 4 chantiers de construction neuves.**

**Pour en savoir plus : Consulter l'étude ici**

<https://www.codifab.fr/actions-collectives/scenario-de-reutilisation-re-emploi-des-elements-de-construction-en-bois-massif-clt-blc>



## Agenda

### AVRIL

27-28

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UMB-FFB**  
À ROUEN (76)

### MAI

12

**ANIMATION UMB-FFB**

Réussissez votre reportage photo pour la qualification 3511 QUALIBAT  
**FFB 22 SAINT-BRIEUC**

30

**ANIMATION UMB-FFB**

Les poussières de bois dans les ateliers  
**FFB 54 NANCY**

### JUIN

2

**ANIMATION UMB-FFB**

Présentation du label « Agencement 21 » des Chartes 21  
**FFB 13 à MARSEILLE**

8

**ANIMATION UMB-FFB**

Actualités de l'UMB – FFB 59/62  
**Chez Goudalle Charpente à PREURES (62)**

8-9

**COMITÉ DE LABEL FENÊTRES BOIS 21**

**ARCACHON et BORDEAUX (FCBA)**

23

**ANIMATION UMB-FFB**

Actualités normatives, RE2020 et outils pour répondre à la réglementation  
**FFB 21 à POUILLY-EN-AUXOIS**

28

**ANIMATION UMB-FFB**

Actualités normatives, réglementaires et outils pour répondre à la réglementation  
**FFB 53 à LAVAL**

30

**ANIMATION UMB-FFB**

Actualités normatives, réglementaires et outils pour répondre à la réglementation  
**FR PACA à AVIGNON**

### JUILLET

7

**ANIMATION UMB-FFB**

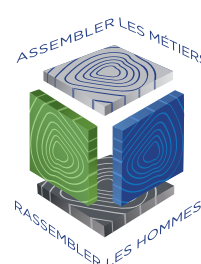
Chartes 21  
**FFB 13 MARSEILLE**

### SEPTEMBRE

8

**ANIMATION UMB-FFB**

Animation départementale  
**FFB 79**



Retrouvez les documents et les rendez-vous de l'UMB-FFB, des Chartes 21 et d'IRABOIS sur :

[www.umb.ffbatiment.fr](http://www.umb.ffbatiment.fr)  
[www.chartes21.com](http://www.chartes21.com)  
[www.irabois.fr](http://www.irabois.fr)